

VILLE DE BRUXELLES  
M. G. MICHIELS  
Département Urbanisme  
Plans et autorisations  
Boulevard Anspach, 6  
1000 Bruxelles

V/Réf. : S327/2016  
N/Réf. : AA/AH/BXL-2551/s.595\_CT  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue Sainte-Catherine, 3-7. Demande de permis d'urbanisme portant sur la transformation d'un espace commercial. Avis de la CRMS sur la demande d'avis de la Commission de Concertation.

*Dossier traité par C. Lheureux*

En réponse à votre lettre du 10 octobre 2016 sous référence, réceptionné le 14 octobre, le dossier a été porté à l'ordre du jour de la CRMS du 9 novembre 2016.

La demande se situe dans la zone de protection de de l'ensemble des immeubles sis 26 42, rue Sainte-Catherine et de l'ancienne centrale électrique située au n<sup>os</sup> 9-19 de la même rue.

Le projet ne porte pas atteinte au bien protégé et à sa zone de protection : la CRMS ne formule dès lors pas de remarques particulières et recommande de respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. à : BDU-DMS : S. Valcke  
BDU-DU : B. Annegarn  
VILLE DE BRUXELLES : C. Lheureux (caroline.lheureux@brucity.be)